

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 juillet 2004
(convocation du 28 juin 2004)

Aujourd'hui Lundi Douze Juillet Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise,
M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette,
M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max,
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,
M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre,
M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques,
Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel,
Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée,
M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel,
Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique,
Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude,
M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel,
M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain,
M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel,
M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier,
M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain
M. BANNEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
Mme CASTANET Anne à Mme CAZALET Anne-Marie
M. CASTEL à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CAZENAVE Charles à Mme DARCHE Michelle
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU (jusqu'à 10 h 30)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge

Mme ISTE Michèle à M. CORDOBA Aimé
M. JUNCA Bernard à M. DAVID J. Louis (à partir de 11 h 45)
Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère
M. LABARDIN Michel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à M. NEUVILLE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. MILLET Thierry
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. PONS Henri à Mme PUJO Colette (à partir de 11 h 45)
M. QUANCARD Joël à Mme FAYET Véronique
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ROUSSET à M. GUILLEMOTEAU (à compter de 10 h 30)
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - BORDEAUX - Travaux concomitants de ceux du tramway -
Aménagement du cours du Chapeau Rouge - Marché de maîtrise d'oeuvre
02104U - Engagement sur coût de réalisation des travaux - Avenant n°2 -
Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A l'issue d'une procédure de concours, notre Etablissement Public a confié, par marché n°02104U, au groupement SEURA / CHAMBON / RAGUIN / AARTILL / ARCADIS ESG (ex SIMECSOL), la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du cours du Chapeau Rouge à BORDEAUX.

Par délibération n° 2003/0248 du 25 avril 2003, le Conseil de Communauté a autorisé la passation de l'avenant n°1 fixant le coût prévisionnel des travaux à 3 179 721,47 € HT (valeur juin 2001) et la rémunération définitive du maître d'œuvre à 509 902,31 € HT (valeur juin 2001).

Le coût prévisionnel a été réévalué à 3 352 972,41 € HT (valeur janvier 2003) au moment de la procédure d'Appel d'offres.

Les marchés de travaux ayant été conclus, et conformément aux dispositions de l'article 13, coût de réalisation des Travaux du chapitre VI du CCAP, il convient de passer un avenant n°2 fixant le montant du coût de réalisation des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter.

Ainsi, le montant global à considérer résultant des trois contrats dévolus s'élève à 3 005 858,46 € HT. (valeur septembre 2003), soit :

Marché 03347U – infrastructures, revêtement de sols, mobilier urbain : 2 628 950,92 € HT.

Marché 03348U – éclairage public : 225 005,90 € HT € TTC

Marché 03349U – espaces verts : 151 901,64 € HT

L'avenant n'a pas d'incidence immédiate sur la rémunération du maître d'œuvre. Cependant celle-ci, dans le cadre de l'engagement du maître d'œuvre pourra se voir

appliquer les dispositions des autres articles du chapitre VI du CCAP, en cas de non respect du coût de réalisation ou en cas d'économie.

Aussi, considérant ces éléments, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- autoriser M. le Président à signer l'avenant n°2 au marché 02104U arrêtant le coût de réalisation des travaux d'aménagement du cours du Chapeau Rouge à BORDEAUX, au montant de 3 005 858,46 € HT et portant l'engagement du groupement SEURA / CHAMBON / RAGUIN / AARTILL / ARCADIS ESG, maître d'œuvre, à respecter ce coût de réalisation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
3 AOÛT 2004

M. ALAIN DAVID

